



## **Covéa Actions Solidaires Code de Transparence AFG – FIR - Eurosif**

**Juin 2020**

Déclaration d'engagement

*L'investissement Socialement Responsable est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion du fonds Covéa Actions Solidaires.*

*Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et est accessible dans le rapport annuel de chacun de nos fonds ISR ouverts au public et sur notre site internet.*

*Conformité avec le Code de Transparence*

*La société de gestion Covéa Finance s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'Etat où nous opérons.*

*Le fonds Covéa Actions Solidaires respecte l'ensemble des recommandations du Code.*

*Date de publication : le 30 juin 2020*

## 1. Fonds concerné par le Code de transparence

---

### Nom du fonds : Covéa Actions Solidaires

- Stratégie dominante : « *Best in Universe* »
- Classe d'actifs principale : Actions de pays de la zone euro
- Exclusions appliquées par la Sicav : tabac, jeux d'argent et de paris, armes à sous-munition, mines antipersonnel, armes bactériologiques et chimiques et charbon (sur la base de seuils définis dans la politique d'exclusion de Covéa Finance)
- Encours du fonds au 31/12/2019 : 24,3 M€
- Label ISR
- Lien vers la documentation relative au fonds : <https://www.covea-finance.fr/nos-fonds/covea-actions-solidaires-c>

## 2. Données générales sur la société de gestion

---

### 2.1. Nom de la société en charge de Covéa Actions Solidaires

---

Le FCP Covéa Actions Solidaires est géré par la Société de gestion Covéa Finance dont les coordonnées sont les suivantes :

COVÉA FINANCE SASU  
Agrément de l'Autorité des Marchés  
Financiers sous le numéro GP97 007  
Siège social : 8-12 rue Boissy d'Anglas  
75008 Paris  
Courriel : [communication@covea-finance.fr](mailto:communication@covea-finance.fr)  
Site internet : <https://www.covea-finance.fr/>

### 2.2. Historique et principes de la démarche d'investisseur responsable de Covéa Finance

---

Covéa Finance est la société de gestion de portefeuille du groupe Covéa, regroupant les marques MAAF, MMA et GMF. Elle a à cœur de définir une politique d'investissement conforme aux intérêts des trois marques. Au titre de cette communauté d'intérêts, Covéa Finance met la «finance au service de l'assurance».

Covéa Finance assume pleinement son rôle d'investisseur responsable, au travers d'une ligne de conduite et d'initiatives qui vont au-delà des différentes réglementations et se déclinent tout au long de la vie de l'entreprise et de processus.

L'ensemble des informations concernant la politique ESG de Covéa Finance sont disponibles sur notre site internet : <http://www.covea-finance.fr>.

Le rapport ESG de Covéa Finance, plus spécifiquement, présente de façon détaillée la mise en œuvre de la démarche d'investisseur responsable de la société : <https://www.covea-finance.fr/nos-engagements/criteres-esg>.

### **2.3. Formalisation de la démarche d'investisseur responsable de Covéa Finance**

---

La démarche d'investisseur responsable de Covéa Finance est formalisée dans plusieurs documents publics, revus annuellement :

- Sa politique ESG
- Sa politique d'engagement actionnarial, intégrant notamment les dispositions relatives à l'exercice du droit de vote
- Sa politique d'exclusion

Ces trois politiques sont disponibles [ici](#).

### **2.4. Appréhension de la question des risques et opportunités ESG (dont ceux liés au changement climatique) par Covéa Finance**

---

Covéa Finance positionne l'ESG comme un moyen complémentaire de maîtriser les risques dans ses portefeuilles en venant compléter et enrichir la vision traditionnelle de l'investissement basée sur des critères financiers, comptables et boursiers. La notion d'ESG apporte ainsi une réelle valeur ajoutée pour la gestion de portefeuilles.

Les risques ESG, qu'ils soient sectoriels ou applicables à un émetteur en particulier, sont appréhendés via plusieurs canaux principaux :

- lors des activités de recherche de l'équipe d'analystes ESG, et retranscrits dans les fiches d'analyse produites par ses soins ;
- lors des échanges avec les entreprises dans le cadre du dialogue actionnarial ;
- lors de la revue et de l'appréciation des controverses liées aux émetteurs.

En 2019, Covéa Finance a poursuivi le travail engagé sur l'appréciation des risques embarqués en portefeuilles (ne se limitant pas aux risques liés au changement climatique, mais couvrant bien l'ensemble des risques « E », « S » et « G »). L'équipe d'analyse extra-financière a mis au point une grille d'analyse de matérialité sectorielle permettant d'identifier les enjeux les plus matériels par secteur. Ce travail a permis d'identifier l'exposition de nos portefeuilles à ces risques eu égard à nos positionnements sectoriels. Cette grille est aussi utilisée par l'équipe d'analystes ESG pour évaluer la performance ESG des entreprises détenues en portefeuille.

Covéa Finance va poursuivre en 2020 le travail engagé sur l'appréciation des risques embarqués en portefeuilles en évaluant la pertinence avec laquelle les émetteurs répondent aux différents types de risques (mesures pour couvrir et/ ou atténuer leur exposition auxdits risques).

Covéa Finance a également contribué à la rédaction d'un guide sur les pratiques permettant de réduire l'exposition des investissements au charbon (notamment par l'application de politique d'exclusion et par un engagement actionnarial auprès des entreprises encore exposées). Covéa Finance a mis à jour sa politique d'exclusion en 2019 afin d'exclure de ses investissements les émetteurs actifs dans le secteur du charbon (en fonction de certains seuils) et donc réduire son exposition aux risques de transition (notion d'actifs échoués).

Covéa Finance estime que l'ESG recouvre également des opportunités pour le développement de la gestion de ses OPC ouverts. La montée en puissance de la prise de conscience sur les enjeux extra-financiers et notamment climatiques entraîne une augmentation de la demande de produits qualifiés de « responsables » ou « durables ».

## **2.5. Equipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de Covéa Finance**

---

L'intégration de l'ESG dans les processus d'investissement constitue un projet transverse, et à ce titre, toutes les équipes sont susceptibles d'y contribuer.

Plusieurs équipes sont directement impliquées dans la mise en œuvre de la politique ESG de Covéa Finance. L'équipe d'analystes ESG en premier lieu, en lien avec les équipes du pôle recherche (dont l'équipe ESG fait désormais partie), est responsable d'apprécier les titres selon des critères environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance, et de partager ces appréciations avec les équipes de gestion. Ces derniers sont responsables de l'intégration de ces éléments dans leurs décisions d'investissements.

L'équipe de contrôle interne est également directement impliquée dans le contrôle de la bonne mise en œuvre de la politique ESG. Le pôle juridique et conformité intervient également dans une optique d'accompagnement et de conseil dans le cadre de ses missions de veille réglementaire.

## **2.6. Nombre d'analystes ESG et gérants ISR employés par Covéa Finance**

---

Au 30 juin 2020, Covéa Finance emploie 4 analystes ESG, directement rattachés au Directeur Exécutif en charge de l'ensemble des équipes de Recherche.

Au sein des équipes de gestion, un gérant est en charge de la gestion du fonds Covéa Actions Solidaires, un autre de Covéa Flexible ISR.

## **2.7. Initiatives concernant l'Investissement Responsable dont Covéa Finance est partie prenante**

---

- **Initiatives généralistes** : Covéa Finance est membre de plusieurs commissions et groupes de travail de l'AFG (investissement responsable, exclusion et désinvestissement du charbon et application des Objectifs de Développement Durable) et de la FFA (notamment sur les sujets suivants : exclusion et désinvestissement, risques ESG climat).
- **Initiatives environnement/climat** : Covéa Finance est signataire des CDP (carbone, forêt, eau), et participe à ce titre à des actions collectives visant à inciter les entreprises à plus de transparence sur leurs pratiques environnementales.

## **2.8. Encours total des actifs ISR de Covéa Finance**

---

Au 31 décembre 2019, le fonds Covéa Actions Solidaires était labellisé ISR.

A ce titre les encours ISR de Covéa Finance au 31 décembre 2019 correspondent aux encours du fonds ISR Covéa Actions Solidaires et de la SICAV Covéa Flexible ISR à savoir : 140,3 M€.

## **2.9. Pourcentage des actifs ISR rapportés aux encours totaux sous gestion**

---

Au 31 décembre 2019, les encours des fonds Covéa Actions Solidaires et Covéa Flexible ISR représentent 0,14% des encours totaux sous gestion de Covéa Finance.

## **2.10. Liste des fonds ISR gérés par Covéa Finance ouverts au public**

---

Au-delà du fonds Covéa Actions Solidaires (labellisé ISR en 2019), qui fait l'objet du présent code de Transparence, Covéa Finance gère également un autre fonds ISR : la SICAV Covéa Flexible ISR.

### **3. Données générales sur le fonds Covéa Actions Solidaires**

---

#### **3.1. Objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds**

---

La principale thématique du fonds est la promotion du lien social en France et au sein de la zone euro, via la valorisation des ressources humaines.

Le Fonds allie plus-value financière et plus-value sociale dans une démarche de solidarité. Il respecte le principe fondamental de promotion du lien social en France, à travers la valorisation des ressources humaines par l'entreprise et l'aide à l'insertion de personnes en difficultés.

Ainsi ce Fonds est investi entre 5% et 10% de son actif dans des titres non cotés de structures solidaires d'utilité sociale, travaillant sur le tissu social français à travers l'aide à l'emploi et au logement de personnes en difficultés, et d'un maximum de 10% d'OPC solidaires de droit français.

Ces investissements solidaires servent à soutenir des projets à forte plus-value sociale comme le financement d'entreprises d'insertion ou à vocation solidaire (via France Active et Autonomie et Solidarité) ou le micro crédit pour la création d'emploi (Adie) qui contribuent à renforcer le lien social en France, en aidant une population en grande difficulté économique.

La part Actions du Fonds, qui représente au minimum 75% de l'actif, est quant à elle composée d'entreprises majoritairement françaises sélectionnées dans un objectif de performance tout en tenant compte de leur comportement vis à vis de leurs salariés. La notation sociale s'appuie sur l'avis externe de l'agence de notation extra-financière Vigeo. Enfin, les OPC solidaires externes sont sélectionnées en fonction de leur expertise dans les financements solidaires et de leur historique de performance.

Ce Fonds dit ISR (Investissement Socialement Responsable) n'est pas un fonds d'exclusion puisqu'il peut investir a priori dans tous les secteurs économiques (à l'exception des exclusions sectorielles applicables à tous les actifs gérés par la société de gestion, et mentionnées dans la politique d'exclusion, disponible sur le site internet de Covéa Finance), selon une approche "Best in Universe". C'est un produit financier engagé qui soutient les initiatives sociales et solidaires en France, pour des investisseurs responsables, à la recherche de performance mais également attentif à la place donnée au respect de la personne humaine dans l'entreprise et dans la société.

#### **3.2. Moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du fonds**

---

Les principaux moyens internes mis en place sont ceux de la société de gestion qui définit les stratégies d'investissement de manière générale et celle spécifique à l'analyse ESG. L'analyse des émetteurs sur les critères ESG, réalisée à partir des publications de la société d'analyse extra-financière VIGEO, conduit à définir un univers de valeurs éligibles propres au fonds Covéa Actions Solidaires.

Comme indiqué en rubrique 2.6, Covéa Finance emploie également, à fin 2019, 4 analystes ESG rattachés au Directeur de la Veille Stratégique, des Relations Extérieures, de l'ESG et des Recherches.

#### **3.3. Critères ESG pris en compte par le fonds**

---

Les critères retenus pour la définition de l'univers de valeurs éligibles du fonds Covéa Actions Solidaires sont le reflet de l'appréciation des pratiques responsables en termes de

ressources humaines (recherche de valorisation par l'entreprise de ses ressources humaines, respect des droits de l'homme, contribution aux enjeux sociétaux, bonnes pratiques sur la chaîne d'approvisionnement et gouvernance d'entreprise).

Les critères retenus pour la définition de l'univers de valeurs éligibles du fonds Covéa Actions Solidaires sont le reflet de l'appréciation de la responsabilité sociale des entreprises sur la base de trois critères évalués par VIGEO EIRIS pour les émetteurs privés. Ainsi sont donc évaluées par VIGEO EIRIS les performances des sociétés sur les principaux critères suivants:

- Respect des ressources humaines : par exemple : promotion du dialogue social, promotion de la participation des salariés, gestion maîtrisée des impacts sociaux des restructurations, promotion des choix individuels de carrière et amélioration continue de l'employabilité, qualité des systèmes de rémunération, amélioration continue des conditions de santé-sécurité, respect et aménagement du temps de travail... ;
- Respect de l'environnement : par exemple : prise en compte stratégique de l'environnement, prise en compte de l'environnement dans la fabrication et la distribution du produit/service, prise en compte de l'environnement dans l'utilisation et l'élimination du produit, contribution au changement climatique...;
- Gouvernance d'entreprise : par exemple : Equilibre des pouvoirs et efficacité du conseil d'administration, audit et mécanismes de contrôle, garanties des droits et respect des droits des actionnaires minoritaires, transparence et intégration des critères et responsabilité sociale dans la rémunération des dirigeants exécutifs...

Aucune société n'est jugée en fonction de son appartenance à un secteur économique.

### **3.4. Principes et critères liés aux changements climatiques pris en compte par le fonds**

---

Comme indiqué dans la rubrique 3.3 ci-dessus, des critères liés aux changements climatiques sont pris en compte dans le cadre de l'évaluation du « respect de l'environnement » par VIGEO EIRIS.

### **3.5. Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG**

---

Pour l'évaluation ESG des émetteurs privés, la société d'analyse extra-financière VIGEO EIRIS s'appuie sur une consultation systématique des entreprises d'une part, et de leurs parties prenantes (ONG, syndicats,...) d'autre part, avec un recours à plus de 250 indicateurs par entreprise.

Les opinions de VIGEO EIRIS sont communiquées en continu et permettent d'alerter sur les engagements, les performances et les risques ESG des entreprises.

Chaque critère retenu (respect des ressources humaines, respect de l'environnement et gouvernance d'entreprise) et évalué par VIGEO permet d'établir une note mensuelle par critère qui peut aller de « -- » à « ++ » (comprenant les notes - ; = ; +), c'est-à-dire 5 notes possibles. VIGEO EIRIS convertit également ces notes en valeurs numériques, et fournit une note résultant de la moyenne des notes obtenues sur les trois critères (pouvant osciller entre « -2 » et « +2 »).

Seules les sociétés dont la note moyenne est égale ou supérieure à « 0 » et parmi ces dernières, celles avec les meilleures notations ESG pour atteindre un taux de sélection de 80% seront retenues pour l'univers d'investissement (autrement dit, sont exclues les valeurs avec une note inférieure strictement à 0, et parmi ces dernières, celles avec les moins bonnes notations jusqu'à atteindre le taux de sélectivité de 20%).

Par ailleurs, au sein du critère des ressources humaines, seules les sociétés répondant à une évaluation égale ou supérieure à « = » par Vigeo, seront retenues pour définir l'univers d'investissement du fonds Covéa Actions Solidaires.

### **3.6. Fréquence de révision de l'évaluation ESG des émetteurs et gestion des controverses**

---

La fréquence de revue de l'univers d'investissement est mensuelle via les revues envoyées par la société d'analyse extra-financière VIGEO EIRIS. Ces revues permettent ainsi d'actualiser l'univers de valeurs éligibles.

Les controverses susceptibles de concerner les émetteurs de titres font l'objet d'un suivi par l'équipe d'analystes ESG, qui alertent les équipes de gestion le cas échéant. Les controverses font l'objet d'une analyse approfondie lors des exercices d'appréciation ESG des émetteurs par les analystes.

## **4. Processus de gestion**

---

### **4.1. Prise en compte des résultats de la recherche ESG dans la construction du portefeuille**

---

La société d'analyse extra-financière VIGEO EIRIS établit une note par critère qui peut aller de « -- » à « ++ » (comprenant les notes - ; = ; +), c'est-à-dire 5 notes possibles. VIGEO EIRIS convertit également ces notes en valeurs numériques, et fournit une note résultant de la moyenne des notes obtenues sur les trois critères (pouvant osciller entre « -2 » et « +2 »).

Notre critère de sélection pour définir l'univers d'investissement repose sur un filtre où l'on retient la moyenne des 3 critères (RH, Gouvernance et Environnement) égale ou supérieure à « 0 ». La composition de l'univers de valeurs éligibles est revue mensuellement par les équipes de gestion lors du comité d'investissement. Cette analyse mensuelle est réalisée à l'aide des fichiers fournis en fin de mois par la société d'analyse extra-financière, qui a par ailleurs mis en place un système d'alerte en cas d'évolution sensible de l'un des critères d'évaluation.

En cas de dégradation de la note d'une entreprise sous le seuil minimal établi, les équipes de gestion céderont les valeurs concernées. La décision de cession de titres détenus en portefeuille se fera de manière collégiale selon le process habituel de la société de gestion à l'occasion des comités de gestion tenus mensuellement. Le process de gestion précédemment cité s'applique également en cas d'éligibilité de nouvelles valeurs aux critères du fonds.

### **4.2. Prise en compte des critères relatifs aux changements climatiques dans la construction du portefeuille**

---

Comme précédemment indiqué (rubrique 3.4), la contribution des entreprises aux changements climatiques fait partie des éléments pris en compte par VIGEO EIRIS dans le cadre de son évaluation des entreprises.

Les critères relatifs aux changements climatiques sont donc pris en compte au même titre que les autres critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le cadre de la construction du portefeuille (cf. rubrique 4.1 ci-dessus).

#### **4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?**

---

Le fonds Covea Actions Solidaires est un fond actions et en ce sens très largement investi en actions (investissement action de 89.2% en date du 31 mai 2020). Tout émetteur action est soumis aux filtres ESG décrits précédemment.

En dehors de ces émetteurs, le fonds détient des titres solidaires dans une fourchette de 5% à 10% de l'actif net du fonds. Ces émetteurs ne sont pas soumis aux filtres ESG habituels mais ils sont sélectionnés car ils répondent de manière pertinente à une des thématiques du fonds : insertion liées à l'emploi, social, accès au logement, solidarité internationale et/ou à l'environnement.

#### **4.4. Changements apportés au processus d'évaluation ESG et/ ou processus de gestion au cours des douze dernier mois**

---

Les processus d'évaluation ESG et de gestion du fonds n'ont pas évolué au cours des douze derniers mois.

#### **4.5. Part des actifs du fonds investie dans des organismes solidaires**

---

Oui. Le fonds est composé au maximum de 10% de titres non cotés d'organismes solidaires spécialisés, travaillant sur le tissu social français à travers l'aide à l'emploi et au logement de personnes en difficultés, et d'un maximum de 10% d'OPCVM solidaires externes. Ces investissements solidaires servent à soutenir des projets à forte plus-value sociale comme le financement d'entreprises d'insertion (via France Active) ou le micro-crédit pour la création d'emploi (Adie) ou encore l'aide à la création et l'accompagnement d'entreprises à vocation solidaire (Autonomie et Solidarité).

#### **4.6. Pratique du prêt / emprunt de titres par le fonds**

---

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée sur le portefeuille du fonds.

#### **4.7. Utilisation d'instruments dérivés par le fonds**

---

Le fonds Covéa Actions Solidaires n'a pas recours à des instruments dérivés.

#### **4.8. Investissement dans des OPC par le fonds**

---

Le fonds peut notamment investir dans des OPC monétaires (OPC de droit français, y compris des OPC gérés par la société de gestion), ainsi que dans des OPC solidaires de droit français.

## **5. Contrôle ESG**

---

### **5.1. Procédures de contrôles internes et/ ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du fonds**

---

Pour la poche actions, ainsi que pour les titres de créances et instruments du marché monétaire issus d'émetteurs privés (poche taux), l'équipe de gestion réalise un filtre sur la base des données reçues de la société d'analyse extra financière VIGEO EIRIS pour extraire les titres dont les notations individuelles E/S/G ont évolué en négatif ou en positif. Les

Covéa Finance - Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 7 114 644 euros

RCS Paris B 407 625 607

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro 97-007

Siège social : 8-12 rue Boissy d'Anglas • 75008 PARIS

Adresse postale et accueil : 8 rue Boissy d'Anglas • 75008 Paris

Tél : 01.40.06.51.50 • Fax : 01 40 06 52 40 • [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr)



évolutions de notation et inclusions/exclusions de valeurs qui en résultent sont communiquées à l'équipe de gestion par courriel. Un contrôle de 1er niveau est effectué à ce stade par le(s) gérant(s) en charge du fonds ISR. Cette revue de notation est réalisée mensuellement et si un titre devient non éligible, la gestion le cède dans un délai raisonnable.

Un contrôle de 2ème niveau est réalisé par le Contrôle Interne de Covéa Finance à une fréquence annuelle afin de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles définies dans le présent Code de Transparence. En cas de détection de non-conformité, le Contrôle Interne demande à la Gestion une régularisation dans les meilleurs délais possibles.

## **6. Mesures d'impact et reporting ESG**

---

### **6.1. Evaluation de la qualité ESG du fonds**

---

La qualité ESG du fonds est évaluée via plusieurs méthodes :

- La répartition ISR du portefeuille, en fonction des notes attribuées par VIGEO EIRIS à l'ensemble des titres émis par des émetteurs privés (poches actions et crédit). Cette répartition est publiée mensuellement dans des fiches reportings dédiées, accessibles [ici](#).
- Le suivi d'indicateurs d'impact, publiés annuellement dans un rapport d'impact dédié au fonds, et accessible [ici](#).

### **6.2. Indicateurs d'impact ESG utilisés par le fonds**

---

Les indicateurs d'impact retenus dans le rapport d'impact de Covéa Actions Solidaires sont les suivants :

- Environnement : intensité carbone, part des entreprises moins émissives que leur secteur
- Social : nombre d'heure moyen de formation par salarié, taux de fréquence des accidents du travail
- Gouvernance : diversité au sein du conseil d'administration, indépendance du conseil d'administration, transparence fiscale
- Droits Humains : signataires du Pacte Mondial de l'ONU

### **6.3. Supports média permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du fonds**

---

Les informations sur le fonds Covéa Actions Solidaires sont disponibles sur :

- le site internet [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr) les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Covéa Finance 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 PARIS [communication@covea-finance.fr](mailto:communication@covea-finance.fr)
- le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org), onglet OPC et produits d'épargne) - Les informations fournies aux investisseurs figurent : - dans le prospectus : présentation succincte (dénomination, forme juridique, dépositaire...), informations concernant la gestion (classification, objectifs de gestion, stratégie d'investissement, profil de risque, ...), informations sur les frais et commissions, informations d'ordre commercial (conditions de souscription et rachat...)
- le site internet du label ISR référence également les fonds labellisés
- dans les fiches mensuelles disponibles sur le site Covéa Finance : informations spécifiques à l'ISR (critères, univers, répartition, commentaires sur l'actualité ISR),

valeur liquidative, performance, volatilité, historique, données techniques et de gestion, indicateurs de risque , orientation et objectif de gestion, commentaire du gérant. Les gérants n'ont pas pour mission de communiquer directement avec le public sur la recherche.

#### **6.4. Publication des résultats de la politique de vote et de la politique d'engagement de Covéa Finance**

---

Les résultats de la politique de vote de Covéa Finance sont publiés dans un chapitre dédié de son rapport financier, accessible [ici](#).

Les résultats de la politique d'engagement font quant à eux l'objet d'un chapitre dédié au sein du rapport ESG de Covéa Finance, accessible [ici](#).

## DISCLAIMER

Le présent document a été rédigé et est publié par Covéa Finance SASU.

Ce contenu est communiqué à titre purement informatif et ne constitue :

1. ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ;
2. ni un conseil d'investissement.

Le présent document réfère à un ou plusieurs OPC agréés et réglementés dans leur juridiction de constitution.

Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des OPC de lire attentivement la documentation réglementaire des OPC agréés par l'Autorité des Marchés Financiers dont le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI ») en vigueur, disponible sur le site [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr) ou sur simple demande au siège social de la société de gestion.

Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de Covéa Finance au moment indiqué et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client.

Les données de performance, éventuellement présentées dans ce document, ne prennent en compte ni les commissions et frais contractés à l'émission ou au rachat de parts ni les taxes.